

A4

A - Faciliter l'articulation des temps de vie



FAIRE APPEL AUX SERVICES D'AIDES EXISTANTS

Constat

Les femmes s'impliquent peu dans la vie citoyenne car elles assument une grande partie des temps liés à la vie familiale et domestique, en plus de leurs activités professionnelles. Il ne reste plus de temps pour s'investir, si ce n'est de se faire remplacer dans son activité professionnelle ou de trouver de l'aide pour toutes les tâches ménagères et familiales.

Objectif

Permettre aux femmes de se faire remplacer dans leurs activités professionnelles et domestiques.

Description

Nous présentons ci-après des organismes proposant des services d'aides dans différents domaines.

Ces services sont un coût dont la prise en charge est variable selon que l'on soit élu politique, associatif ou professionnel. Dans tous les cas, il faut se renseigner à ce sujet auprès du syndicat, de l'association ou de la collectivité pour laquelle on exerce un mandat.

L'aide à domicile en milieu rural – ADMR

Les services sont ouverts à tous et à toutes et offrent la possibilité de se faire remplacer dans différentes tâches : du nettoyage à la garde d'enfant en passant par le bricolage. Il existe pratiquement une ADMR par département. Le personnel est mis à disposition selon un coût horaire. L'avantage est que l'association s'occupe de toutes les démarches administratives et gère directement le personnel.

L'association départementale de remplacement des agriculteurs – ADRA

Il en existe une par département. Il faut s'adresser à la Chambre d'agriculture ou à la Mutualité Sociale Agricole.

Ce service est ouvert aux agriculteurs uniquement pour le remplacement en cas de congés, de maladie, d'accidents ou de temps liés à l'exercice d'un mandat professionnel. Ces services pourraient élargir leur intervention aux autres mandats ainsi qu'aux tâches familiales comme l'a fait celui de la Drôme avec l'aide de AIDER (Association Initiative Drômoise Pour l'Emploi Rural, bureau 42, 26400 Eure. Tel : 04 75 40 99 24).



A - Faciliter l'articulation des temps de vie

A4

Une expérience de Service de Remplacement pour les agricultrices se déroule également en Vaucluse, à l'initiative du Conseil régional, pour leur permettre de « concilier enfin vie professionnelle et vie privée » (Association "Présence à domicile", 1, Place des Maraîchers, 84000 Avignon. Tél. 04 90 87 70 46).

Les plate-formes de services de proximités

Elles ont été créées dans les années 90 devant la demande individuelle croissante d'activités à domicile. Leur but est de rapprocher la demande et l'offre de services, grâce à un accueil téléphonique.

Ce sont à la fois des centres d'informations et de ressources pour les habitants, des lieux de regroupement d'échanges et d'appui de mutualisation et d'information et des observatoires des besoins des habitants, de l'offre des prestataires et d'impulsion de nouvelles activités.

Ces plate-formes sont des services intégrés à une collectivité territoriale (Mairies, Communautés de communes, Conseils généraux) ...ou aux UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).

Il existe un réseau régional agréé en PACA. Tél. 08 25 30 12 01

Le groupement d'employeurs

Il s'agit d'association permettant à des employeurs (entreprises, associations, exploitants agricoles, particuliers) de se regrouper pour partager des temps de salariés qu'ils n'ont pas les moyens de recruter seuls ni de fidéliser à l'année.

Le groupement embauche le ou les salariés compétents en fonction des besoins des adhérents. Chaque adhérent paie sa quote-part de salaire et de charges en fonction des heures qu'il utilise.

Le groupement établit un contrat de travail et émet les bulletins de salaire.

La consolidation de l'emploi favorise la polyvalence et la motivation du ou des salarié-es.

Le coût horaire est moins élevé qu'avec une association qui propose des services de remplacement. Créer un groupement demande de la volonté et de l'énergie. Une association par département existe pour vous aider gratuitement à monter un groupement d'employeurs. A titre d'exemple, dans les Alpes de Haute-Provence, PROGET 04, Rue des remparts, 04150 Revest du Bion. Tel : 04 92 77 11 43. www.proget04.com

Le Chèque emploi service

Ce système permet d'embaucher quelqu'un ponctuellement sans avoir à faire de démarche administrative. La demande de Chèque emploi service est faite par l'employeur à sa banque pour pouvoir obtenir un chéquier spécifique afin de payer son salarié.

A4

A - Faciliter l'articulation des temps de vie



En fin de mois, l'employeur remplit un volet de charges sociales présent dans le chéquier et le renvoie à l'URSSAF qui se charge de faire les fiches de salaire et d'envoyer les cotisations à payer.

Ce système présente l'avantage d'être très facile d'utilisation. L'inconvénient est qu'il n'y a pas pérennisation de l'emploi et le ou la salarié-e peut à tout moment partir.

Partenaires à mobiliser

Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Union Départementale des Associations Familiales, Conseil général, Services de l'Etat, Préfecture (service droits des femmes), Communautés de communes, Communes.

Pour aller plus loin

- En ce qui concerne les associations de services de proximité, impliquer les municipalités et surtout les intercommunalités (communautés de communes...) pour essayer de réaliser un maillage à l'échelle du territoire.
- Créer des commissions locales qui rassembleraient toutes les femmes susceptibles d'être intéressées par des fonctions électives ou associatives, afin de créer un réseau et pourquoi pas un groupement d'employeurs permettant de libérer du temps.

Pour en savoir plus

Aide ménagère

<http://www.pratique.fr/vieprat/viequot/aides/daf3702.htm>

Accueil de personnes âgées – Les services à domicile (aide ménagère, emplois familiaux) – Soins infirmiers à domicile

<http://www.agafpa.com/cadre.htm>

Chèque Emploi Service

http://www.travail.gouv.fr/infos_pratiques/asp

A - Faciliter l'articulation des temps de vie



A4

Des coordonnées des associations nationales

Des associations nationales peuvent fournir des conseils et les coordonnées des relais locaux dans votre secteur.

ADESSA – Le réseau des associations d'aide à domicile.
3 rue de Nancy – 75010 PARIS. Tel. : 01 44 52 82 82
www.federation-adesa.org

FNAAFP/CSF – Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire / Confédération Syndicale des Familles
59 rue Riquet – 75039 PARIS
01 44 89 86 86
www.csfriquet.org

FNAID – Fédération Nationale d'Aide et d'Intervention à Domicile
80 rue de la Roquette – 75039 PARIS
01 49 23 75 50

ADMR – Union Nationale Aide à Domicile en Milieu Rural
184A, rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 PARIS
01 44 65 55 55
www.admr.org

UNACSS – Union Nationale des Associations Coordinatrices de Soins et de Santé
1, Allée Jean de la Fontaine – 92000 NANTERRE
01 47 21 23 99

UNASSAD - Union Nationale des Associations de Soins et Services à Domicile
108, rue Saint Maur – 75011 PARIS
01 49 23 82 52